



BOURGEOISIE  
D'ISERABLES

## ASSEMBLEE BOURGEOISIALE DU 20.06.2024

# PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE BOURGEOISIALE DU 20 juin 2024

Année : 2024 No 1

Séance du 20 juin 2024 à 19h30

Lieu : Salle de gymnastique

Présents	Commission
Régis Monnet, Président	Promotion économique, mobilité et énergie
Cindy Bagnoud, Vice-Présidente	Finances et personnel
Gérard-Philippe Fort, Conseiller	Environnement, agriculture, bourgeoisie et forêts
Christian Glassey, Conseiller	Constructions, urbanisme et taxes cadastrales
Steven Vouillamoz, Conseiller	Culture, sports et sécurité
Sébastien Theisen, Secrétaire communal	
<b>Excusé</b>	
Roxane Jacquemettaz, Conseillère	Education et social
<b>Absent</b>	
Raoul Crettenand, Conseiller	Travaux publics et réseaux d'eaux

Le Président de Commune Régis Monnet ouvre l'assemblée à 19H35, rappelant la convocation tous-ménages pour l'assemblée bourgeoisiale conformément à la loi sur les communes du 5 février 2004, ainsi que par l'envoi du fascicule des comptes de l'exercice 2023, ainsi que la convocation au pilier public dans les délais légaux. L'ordre du jour, ainsi que tous les documents qui y sont liés sont disponibles sur le site internet communal, y compris le procès-verbal de la dernière assemblée.

Le Président remercie les non-Bourgeois présents de ne pas voter, ni d'intervenir.

33 personnes sont présentes, dont 29 bourgeoises et bourgeois.

Le Président accueille également Bastien Forré de la société BDO, en qualité de vérificateur des comptes.

Le Président souhaite la bienvenue à toute l'assistance et excuse l'absence des personnes suivantes : Roxane Jacquemettaz, Adeline Crettenand, Fanny Boss-Hoffmann, Jean-Baptiste Monnet de la Poste.

Le Président requiert une minute de silence pour les personnes disparues.

L'ordre du jour proposé par convocation est rappelé par le Président, et accepté comme tel :

1. Lecture et approbation du procès-verbal de l'assemblée primaire du 14 décembre 2023 ;
2. Présentation des comptes de l'exercice 2023 de la Bourgeoisie d'Isérables;
3. Lecture du rapport de l'organe de révision et adoption des comptes 2023 de la Bourgeoisie d'Isérables ;
4. Divers.



BOURGEOISIE  
D'ISÉRABLES

## ASSEMBLEE BOURGEOISIALE DU 20.06.2024

### **1. Lecture et approbation du procès-verbal de l'assemblée bourgeoisiale du 14 décembre 2023.**

Le Président Régis Monnet signale que le procès-verbal de l'assemblée précitée a été accepté par le Conseil communal lors de sa séance du 22 janvier 2024 et est à disposition au greffe et sur le site internet communal.

Le Président demande si une personne souhaite sa lecture. Ce n'est pas le cas. Le procès-verbal de l'assemblée bourgeoisiale du 14 décembre 2023 est accepté sans remarque à l'unanimité. Le Président remercie l'auteur du PV, M. Robert Daillard.

### **2. Présentation des comptes de l'exercice 2023 de la Municipalité d'Isérables.**

Le Président M. Régis Monnet rappelle que les comptes sont préparés par l'administration, qu'ils ont été audités par les spécialistes de la société BDO les 2 et 3 mai 2024. Ils ont été validés à l'unanimité par le Conseil communal en séance du 27 mai 2024. Ils sont consultables à l'Administration et sur Internet.

Le Président passe la parole à Mme Cindy Bagnoud, Vice-Présidente et responsable de la Commission des finances, pour la présentation.

La Vice-Présidente passe en revue les comptes au moyen d'une présentation power-point.

Les comptes de la Bourgeoisie présentent un excédent de charge, malgré le fait qu'il n'y a pas eu d'investissement en 2023, mais des charges d'entretien, notamment une importante révision sur la pompe à purin, des travaux sur les canalisations à purin et des chemins.

Il y a également eu un correctif d'impôts, une augmentation des frais administratifs correspondants davantage à la réalité, et une nouvelle provision suite au déficit de l'Alpage 2023 et réserve du fait des litiges en cours.

L'Alpage génère un produit de CHF 213'000.- contre CHF 169'600 en 2022. À noter, une augmentation des estivages payés de presque CHF 30'000 et des contributions et autres subventions de CHF 15'000. Les salaires sont plus élevés de CHF 15'000 en 2023. La perte est de l'ordre de CHF 14'500.- contre CHF 51'500.- en 2022.

Les forêts ont généré une entrée de trésorerie d'environ CHF 126'000.- due à la mise sous protection de la forêt de l'Arbin. Cette indemnité est attribuée au fond forestier.

La perte d'exploitation de la forêt CHF 15'613.- est prélevée au fond. De manière générale, la forêt est déficitaire. L'indemnité reçue pour l'Arbin permettra d'éponger les déficits sur les dix prochaines années.

Au chapitre finance et impôts, il n'y a que les intérêts sur le c/c de la Commune. La Bourgeoisie n'encaisse pas d'impôts.

Au niveau du bilan, le capital propre est en augmentation, toujours dû à la forêt de l'Arbin. Les différents ratios sont présentés. La Vice-Présidente relève que l'endettement est faible, cependant, les revenus sont également très faibles et ne permettent le remboursement des dettes dans un temps acceptable. Il faut tenir compte que sans la forêt, les ratios seraient moins bon, en précisant qu'il n'est pas possible de prendre les produits de la forêt pour les affecter ailleurs.

Une personne du public revient sur les comptes 2022 de l'Alpage et surtout la perte, notant qu'elle est énorme. CHF 50'000.- de perte ce sont CHF 500.- par jour puisqu'il y a environ 100



BOURGEOISIE  
D'ISERABLES

## ASSEMBLEE BOURGEOISIALE DU 20.06.2024

jours d'estivage par année. Il est également demandé pourquoi une provision est comptabilisée plutôt qu'un résultat définitif. Le montant des salaires et des charges sociales est exorbitant et inconcevable.

La Vice-Présidente répond qu'il n'est pas possible de déterminer les résultats définitifs des deux estivages en raison des litiges toujours en cours. Il y a aussi un travail en cours pour corriger les impôts prélevés à la source et les charges sociales suite aux manques d'informations lors de leur déclaration initiale. Les salaires ont été contrôlés par la caisse cantonale de compensation AVS. Les salaires ont été correctement annoncés par l'administration.

La personne du public insiste et s'interroge sur les responsabilités.

M. Gérard-Philippe Fort, Président de la Commission de la Bourgeoisie, prend la parole. Lui aussi rappelle les procédures en cours, qui empêchent de commenter. Il dit cependant n'avoir jamais eu les comptes 2022. Ce à quoi la Vice-Présidente répond qu'il les a eus en séance de Conseil.

M. Régis Monnet, Président, prend la parole. Le problème ce ne sont pas les comptes, dont il est difficile de remettre en cause la justesse après qu'ils aient été audités et validés, y compris le compte des charges sociales. Mme Cindy Bagnoud a fait un travail sérieux audité par la caisse AVS qui a permis d'établir qu'il y a eu une confusion entre salaire brut et net. En effet, l'impact est conséquent.

Mme Cindy Bagnoud, Vice-Présidente reprend la parole. Elle précise que les alpages n'ont pas tous payés l'estivage. Elle mentionne aussi qu'en 2022, l'occupation de l'alpage n'a pas permis d'obtenir le 100% des subventions. Or sans la subvention, il est difficile pour un alpage de faire du bénéfice.

M. Régis Monnet, Président, reprend la parole pour rappeler que les comptes sont consultables.

Une personne du public interpelle sur la cotisation de CHF 21'000.- de NVRM, c'est très peu, correspondant à une demi-journée de vente d'abonnements. Est-ce que la convention avec NVRM peut être renégociée ?

M. Régis Monnet, Président répond : le calcul de la cotisation est le même pour tous les alpages. La différence avec Nendaz, par exemple, c'est la contribution de l'Office du tourisme qui donne de l'argent à l'Alpage. Le Président dit qu'il y aurait, en effet, lieu d'avoir une discussion avec Nendaz, qui met aussi en avant les Alpages d'Isèrables. S'agissant de la convention avec NVRM, les détails et comptes avaient été présentés avant la signature. Et comme les bases de calcul sont les mêmes pour tous les alpages, pour changer la convention, il faut l'accord de toutes les parties.

Une personne du public réagit en disant que le plus simple serait la fusion des communes.

Il n'y a plus de question.



BOURGEOISIE  
D'ISERABLES

## ASSEMBLEE BOURGEOISIALE DU 20.06.2024

### 3. Lecture du rapport de l'organe de révision et adoption des comptes 2023 de la Bourgeoisie d'Isérables

La parole est donnée à M. Bastien Forré pour le rapport des vérificateurs des comptes, qui aboutit à la recommandation à l'assemblée d'approuver les comptes.

Régis Monnet, Président, précise qu'il y a eu un échange entre lui, la Vice-Présidente et BDO, qui a formulé des conseils pour l'avenir.

Régis Monnet, Président, appelle l'assemblée à voter :

- 26 personnes acceptent les comptes ; 3 voix contre ; aucune abstention.

Les comptes sont approuvés, avec remerciement aux personnes qui les ont établis.

### 4. Divers.

Régis Monnet, Président donne des nouvelles de la Passerelle des Dzoraz.

L'autorisation de construire est entrée en force. Bien que la passerelle soit propriété d'Isérables, c'est Riddes qui pilote les travaux. Le montant des travaux ayant atteint le seuil des marchés-publics, il a fallu refaire l'appel d'offre. Le montant de plus d'un million de CHF est notamment dû aux nouvelles normes de sécurité. On ne fabrique plus une passerelle aujourd'hui, comme hier. Il reste à boucler le financement et à commencer les travaux. Il reste 2 ans, puisque le permis de construire est valable 3 ans.

Régis Monnet, Président donne des nouvelles du Pont du Drotcher.

Il y avait 4 variantes. Celle d'une structure en métal a été retenue, pour un montant d'environ CHF 350'000.-. Cette variante permet le passage de véhicule jusqu'à 3.5 tonnes. La mise à l'enquête est en vue. Dès l'autorisation de construire délivrée, il sera possible de faire la demande de subvention.

Une personne du public intervient pour dire que le prix lui paraît correct. À défaut, il aurait proposé de les faire pour environ CHF 320'000.-.

Il n'y a plus d'autre intervention, ni question.

L'assemblée bourgeoisiale est terminée, il est 20h10.

## COMMUNE D'ISERABLES

Régis Monnet  
Président

Sébastien Theisen  
Secrétaire communal